Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260330-20260425-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

2026 425

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 31/03/2026
Et Publication du : 31/03/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAREIL Larissa à Mme FRAGNAUD Hélène
Absent(s) : M. RAULT Lucien
A été nommé(e) secrétaire : M. SEKLI Jonathan

2026-04-25 – Commissions communales et représentations

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-22, il appartient au Conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ou à la commission.
Ces commissions jouent un rôle consultatif. Elles préparent les travaux du Conseil municipal, étudient les dossiers et émettent des avis. Elles se réunissent à l'initiative du Maire ou sur demande de la majorité de leurs membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer 4 pôles et 7 commissions communales, et d'en arrêter la composition.
Il présente, à ce titre, les tableaux de commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
- créer les pôles et commissions communales présentées ;
- arrêter leur composition selon le tableau annexé à la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

MAIRIE DE BERRIC (Morbihan)